

## Troisième séance, jeudi 16 mai 2013

---

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

---

**SOMMAIRE:** Communications. – Assermentation. – Projet de loi N° 50 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (réduction des primes – échange de données et procédure); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Motion M1015.12 Olivier Suter (quatre piliers de l'économie fribourgeoise: transparence en matière de sponsoring); prise en considération. – Motion M1016.12 Raoul Girard/Pascal Grivet (modification de l'art. 38 de la loi sur les finances de l'Etat [LFE]); prise en considération. – Postulat P2018.12 Markus Ith/Didier Castella (prise en compte de la volonté du peuple dans les affaires communales); prise en considération. – Motion populaire MV1502.12 Vincent Gremaud/Christian Guisolan/Anne-Françoise Hänni (pour des transports publics à cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de 5000 véhicules/jour dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Motion d'ordre (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat MA4003.13 Nicolas Kolly et 17 cosignataires [rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny]); prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 08 h 00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: MM. Urs Affolter, Fritz Burkhalter; Dominique Butty, Claude Chassot, Bruno Fasel, Yves Menoud, Nicolas Repond, André Schneuwly et Emanuel Waeber.

M<sup>me</sup> et M. Isabelle Chassot et Beat Vonlanthen, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

—

### Communications

**Le Président.** Pour les députés qui se sont inscrits à la visite des camps du Lac Noir, le rendez-vous est fixé à 12 heures sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Des bus vous amèneront sur place et le retour est prévu à 16 heures au même endroit, ici, à Fribourg.

Je vous rappelle que la manifestation de l'acte officiel pour la commémoration de la fondation de Nova Friburgo se déroulera à 11 heures dans la salle de la Grenette, au 1<sup>er</sup> étage, à la place Notre-Dame. L'apéritif-buffet sera servi au Lapidaire du Musée d'art et d'histoire.

La semaine passée, le FC Grand Conseil a gagné 7 à 3 contre le FC Lutteurs. (*Applaudissements*).

Dans la guerre des pouvoirs, le premier pouvoir, le Grand Conseil, a perdu contre le quatrième pouvoir, la presse, soit le FC La Liberté, par 5 à 2. Bravo à la presse. (*Applaudissements*).

Pour terminer cet épisode sportif, je vous informe que M. le Député Pierre-André Page a remis, au nom du FC Grand Conseil, un chèque de 10 000 francs à M. Hans Zurkinden, président de Sport Handicap Fribourg. Ce montant est pré-

levé sur les bénéfices du tournoi de football interparlementaire Frib'2012. Ce don aidera cette association à financer des activités sportives adaptées aux adolescents et adultes ayant un handicap mental, sensoriel ou physique. Bravo et merci. (*Applaudissements*).

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Dina Lydia Beti, Fanette Sardet, Marc Sugnaux, Pierre-André Tissot, Bernard Sansonnens, Dominik Andrey, Stefan Kälbener et François Meier élus/-es par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de mai 2013.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaitez beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

—

## **Projet de loi N° 50 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (réduction des primes – échange de données et procédure)<sup>1</sup>**

Rapporteur: Chantal Pythoud-Gaillard (PS/SP, GR).  
Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

### **Entrée en matière**

**La Rapporteure.** J'ai le plaisir de vous présenter les résultats des travaux de la commission qui s'est réunie le 19 avril 2013 en présence de la Directrice de la santé et des affaires sociales et de M. Hans Jürg Herren, directeur de l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

Nous avons examiné le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant l'échange des données relatives à la réduction des primes. Les modifications visent à formaliser l'utilisation de la plate-forme d'échanges Sedex mise à disposition par la Confédération entre les organes d'exécution cantonaux et les assureurs. Les participants au réseau échangeront leurs données relatives à la réduction des primes selon une procédure uniforme. Dans ce concept, sept processus d'annonce sont définis, garantissant un échange de données efficace. Le présent projet de loi introduit une base légale pour ces processus et apporte quelques améliorations, notamment en simplifiant la procédure administrative pour les demandes de subsides. Les dispositions cantonales d'application désignent l'organe cantonal compétent, en l'occurrence la Caisse cantonale de compensation AVS. Celle-ci doit annoncer les nouvelles décisions, modifier ou annuler l'octroi de la réduction des primes auprès des assureurs. Quant aux assureurs, ils communiquent les informations nécessaires à la caisse AVS, ceci sans frais.

Chaque année, 15 000 subsidiés changent de caisses-maladie. En décembre 2012, 30 000 décisions concernant 50 000 personnes avaient été envoyées. Trois mille d'entre elles ont été envoyées aux mauvais assureurs. Ces erreurs engendrent une perte de temps pour leur gestion administrative. Le nouveau système d'échange automatique des données permettra une confrontation entre les données de la Caisse cantonale de compensation, celles du Service des contributions et celles des assureurs. Il est prévu que les assurés adressent leur demande directement à la Caisse AVS et non plus auprès de leur conseil communal, ce qui entraînera un allègement administratif pour les communes.

Lors du débat sur l'entrée en matière, plusieurs remarques et questions ont été émises par les membres de la commission. La première d'entre elles portait sur l'obligation de faire la demande. Malgré l'automatisation des données, les ayants droit doivent quand même faire une demande. Ces démarches pourront être compliquées pour des personnes âgées ou pour des migrants, par exemple. Ne serait-il pas possible d'octroyer ces subventions automatiquement? La réponse a été qu'en

règle générale, pour toute procédure relative aux assurances sociales, la personne doit faire une demande formelle. Par contre, cette personne est préalablement informée de la possibilité d'être un ayant droit. Pour cela, 15 000 lettres d'information sont envoyées chaque année. Quelque 95 à 97% des lettres d'information suscitent l'envoi d'une demande de subsides. Les personnes ayant déjà droit à une réduction de primes n'ont pas besoin de réitérer leur demande. Les bénéficiaires des prestations complémentaires ont une réduction automatique de leurs primes. Par ailleurs, les caisses AVS, le guichet social et certaines associations peuvent apporter un soutien aux personnes désirant déposer leur demande.

La problématique des délais a été également abordée. Avec le changement de caisses possible jusqu'au 30 novembre, les décisions devraient être notifiées en décembre. La commission a été informée qu'au 30 novembre, le nouvel assureur sera désormais sur la plate-forme, ce qui évitera notamment les 3000 décisions envoyées aux mauvais assureurs. D'autre part, le canton a la volonté de notifier ses décisions aux personnes âgées pour décembre, ceci pour éviter des situations difficiles au cours des premiers mois de l'année suivante.

Troisième point discuté, la nature des données échangées: la réponse est que les données sont uniquement administratives et aucunement médicales. D'ailleurs, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données a avalisé ce processus.

Par rapport à la situation où la taxation fiscale est abaissée par des gros travaux, dans sa maison par exemple, on pourrait arriver à obtenir une réduction de primes, ce qui ne serait pas correct. La commissaire nous a signalé que seuls les 15 000 premiers francs engendrés par des travaux sont pris en compte.

Cinquième point, la référence au mandat MA4030.11 dont la prise en considération a été acceptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2012: alors que le revenu brut que les agriculteurs indiquent dans leur avis de taxation comprend le salaire, les frais d'immeubles et les intérêts passifs, la question a été posée de savoir si une enveloppe financière peut être envisagée pour corriger cette inégalité. Quelle est la latitude du Conseil d'Etat avec l'art. 15 de ce projet de loi? M<sup>me</sup> la Commissaire nous a indiqué que les informations s'y rapportant n'étaient pas encore disponibles et que la question de l'enveloppe n'a pas encore été analysée. Je laisserai M<sup>me</sup> la Commissaire fournir un complément d'information à ce sujet, si souhaité.

Au sujet des limites de revenu, pour quelques centaines de francs, on peut bénéficier ou non de ce droit. Il faut savoir que chaque année, l'Etat prend en compte l'augmentation des primes des caisses-maladie et augmente les revenus déterminants. L'Etat tient également compte de son budget. Les données relatives à cette question sont disponibles dans le memento concernant les réductions des primes d'assurance-maladie, lequel est publié annuellement.

Septième et dernier point abordé, le nouveau système financier hospitalier: Fribourg augmente chaque année de 2% sa

<sup>1</sup> Message pp. 554ss.

part de rémunération pour atteindre les 55% au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les assureurs sont alors les gagnants, car ils ont 2% de moins à payer chaque année. La commission a fait part de son souci que ces 2% soient finalement payés deux fois, par l'Etat et parce que non répercutés dans les primes. Les primes et les réductions devraient en effet normalement baisser. La commissaire du Gouvernement a répondu que pour 2013, il n'y avait pas de signes que les assureurs prennent en compte les 2% assurés par l'Etat. Le seul espoir est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les primes doivent couvrir les prestations données aux assurés, sinon il y aura redistribution du différentiel.

La commission, satisfaite des renseignements fournis par la commissaire du Gouvernement et du directeur de l'ECAS, a accepté l'entrée en matière à l'unanimité. En son nom, je vous recommande d'en faire de même.

**La Commissaire.** Effectivement, la Confédération a créé les bases légales pour formaliser l'utilisation de la plate-forme d'échanges Sedex mise à disposition entre les organes d'exécution cantonaux et les assureurs. Cette plate-forme permet aux participants – les cantons et les assureurs – d'échanger des données relatives aux réductions de primes de manière sécurisée. Elle permet aussi de simplifier toute la procédure administrative, puisque les processus, tels que ceux d'une nouvelle annonce, de l'interruption d'une décision, de la modification d'un rapport ou d'un changement d'assureurs, seront désormais automatiquement transférés entre les partenaires.

Lors de l'entrée en vigueur de la modification de l'OAMal, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Conseil fédéral avait donné un délai de deux ans pour mettre en place la plate-forme d'échanges Sedex, ainsi que les modalités liées au transfert des données. Le canton sera prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour pouvoir permettre cet échange de données. Nous espérons que les assureurs le seront aussi. Là, quelques interrogations subsistent.

Pour les autres processus que ceux que j'ai signalés tout à l'heure, les cantons doivent créer une base légale y relative; c'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui ce projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Nous avons également profité de l'occasion pour modifier la procédure administrative et la simplifier lors des dépôts de demandes, puisque, désormais, cela ne passera plus par les administrations communales. Les demandes seront déposées directement à la Caisse AVS, laquelle, avec l'accès aux fichiers informatiques de la plate-forme Fri-Pers et aux fichiers d'adresses du Service cantonal des contributions, a les moyens de vérifier l'exactitude des personnes. L'Association des communes fribourgeoises est favorable à cette modification. Par contre, elle a souhaité que les communes puissent continuer à avoir accès à la liste des bénéficiaires des réductions de primes; ce qui se trouve concrétisé à l'art. 11 al. 4, puisque nous devons donner une base légale pour autoriser cet accès.

Nous avons également profité de l'occasion pour faire quelques autres modifications, lesquelles sont plutôt de

l'ordre du toilettage. Par contre, à l'art. 15 al. 1, nous vous proposons de permettre au Conseil d'Etat de fixer une prime moyenne autre que celle qui est retenue aujourd'hui pour la réduction de primes. Jusqu'à aujourd'hui, le montant de la prime moyenne pris en compte est celui fixé par le Département fédéral de l'intérieur pour le calcul des PC AVS et AI. Cette possibilité de fixer une autre prime ne concernera pas les bénéficiaires des PC, puisque ceux-ci reçoivent le montant forfaitaire annuel fixé par le DFI, mais concernera le cercle ordinaire des bénéficiaires. Si vous en avez eu l'occasion, vous avez pu voir, dans le cadre des catalogues des mesures d'économie, que nous proposons de fixer cette prime moyenne moins 5%.

Pour les incidences financières, un coût unique de 20 000 francs a été prévu pour la mise en place de la plate-forme Sedex. Dans le message, nous vous avons signalé que c'est un montant de 5000 francs annuel qui est prévu pour l'exploitation. Ces montants étaient basés sur une convention qui avait été négociée entre la Conférence suisse des directeurs de la santé, les cantons et santésuisse en février 2012. Le coût unique de 20 000 francs semble se confirmer. Cependant, suite à une information de la CDS du 8 mai dernier, des réflexions concernant la mise en place d'une structure de coordination permanente sont en cours et les frais d'exploitation pourraient être un peu plus élevés. Ils pourraient être de l'ordre de 10 000 francs. La nécessité de cette structure et le budget concret seront débattus lors de la prochaine assemblée plénière de la CDS qui aura lieu la semaine prochaine.

En ce qui concerne le personnel, aucun personnel supplémentaire n'est prévu. Les communes devraient voir un allègement administratif, puisque les demandes ne seront plus déposées auprès de leur administration respective.

Il est prévu de faire entrer en vigueur le projet de loi le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et vous propose, à l'unanimité, d'entrer en matière et d'accepter ce projet. Tout ayant été parfaitement résumé par M<sup>me</sup> la Rapporteure et par M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement, je n'ai rien à ajouter en l'état.

**Baechler Marie-Christine** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du projet de loi N° 50. Nous saluons les améliorations principales visées, notamment une procédure facilitée pour les ayants droit, un traitement plus efficient des données, ainsi qu'un allègement administratif pour les communes.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

**Zosso Markus** (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Gesetzesentwurf zur Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung diskutiert. Durch diese Anpassungen im Ausführungsgesetz können in Zukunft die am Netz Teilnehmenden ihre Daten im Bezug auf Prämienverbilligungen nach einem einheitlichen Verfahren austauschen. Dadurch

ergibt sich eine Vereinfachung der Einreichung der Gesuche sowie eine Verminderung des administrativen Aufwandes für die Gemeinden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat einstimmig Eintreten beschlossen und stimmt dem Antrag der Kommission zu.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le message N° 50 du Conseil d'Etat. Il salue cette évolution de la pratique avec l'échange automatique des données et la transmission des demandes de réduction de primes d'assurance-maladie directement à la caisse AVS plutôt qu'aux communes. Gain de temps et économie de papier seront ainsi réalisés; les communes apprécieront.

Le groupe libéral-radical s'est posé la question s'il fallait encore maintenir une demande écrite formelle pour les ayants droit à une réduction de leurs primes, cela dès l'instant où toutes les données sont connues du canton. Il répond par l'affirmative, car il estime juste qu'un citoyen qui veut prétendre à une aide de l'Etat en fasse officiellement la demande. De plus, s'il oublie de demander cette aide, une lettre d'information de la caisse AVS le lui rappelle. Il existe encore un problème non résolu pour certains bénéficiaires qui doivent, chaque deux ans, reformuler la demande. En effet, l'année fiscale où ils bénéficient de cette aide, le revenu imposable se trouve modifié du montant de l'aide reçue. Ils dépassent tout à coup le seuil fixé pour l'obtention de celle-ci. M<sup>me</sup> la Commissaire pourra peut-être nous renseigner sur le nombre de personnes concernées par cet effet de seuil qui sera, il est vrai, probablement difficile à corriger.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité l'entrée en matière sur ce projet de loi et vous invite à en faire de même.

**Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE).** Unsere Fraktion hat sich mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf beschäftigt und unterstützt diese Vorlage einstimmig und bittet Sie, dasselbe zu tun.

Es ist unseres Erachtens wichtig und richtig, dass die Nutzung der Austauschplattform Sedex auch in unserem Kanton die gesetzliche Basis erhält und die Modalitäten für den Datenaustausch festgelegt werden, dass trotz der Automatisierung die Versicherten ein Prämienverbilligungsgesuch stellen müssen, dass dieses Gesuch in Zukunft an die kantonale Ausgleichskasse und nicht mehr an die Gemeinde gestellt werden muss, was zur Entlastung der Gemeinden führt und dass mit der neuen Austauschplattform vermieden wird, dass 3000 Entscheide an die falsche Versicherung geschickt werden. Es ist für unsere Fraktion aber auch wichtig, dass die Anpassungen in Artikel 15 Abs. 2 nicht zu einer Leistungsreduktion führen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, auf die Gesetzesvorlage einzutreten und diese in der vorliegenden Form zu unterstützen.

**La Commissaire.** Je remercie tous les porte-parole des groupes qui entrent en matière sur ce projet de loi. Concernant les deux questions qui ont été posées, premièrement sur

la question des personnes qui pourraient être concernées par des effets de seuil, notamment en termes d'imposition, nous avons fait une petite analyse de cette problématique. Ce qu'il faut savoir, c'est que le revenu net (code 4.910 de l'avis de taxation) est certes augmenté par rapport à l'année précédente, en raison des réductions de primes qui sont fiscalement imposées. En revanche, pour l'établissement du calcul du revenu déterminant, le code 4.115 Réduction de primes est porté en déduction du revenu, afin d'éviter justement de pénaliser les assurés. Dès lors, l'analyse que nous avons faite à la caisse, c'est que l'ajout des réductions de primes sur la taxation fiscale de l'année suivante devrait être en principe neutralisé. Il est possible qu'il y ait quelques cas où figure une différence, mais, sur le principe, on pense que relativement peu de cas seraient concernés. Néanmoins, on a évidemment, pour toute une série de questions, des effets de seuil, puisqu'on a des limites. C'est inhérent à tout système qui a des limites fixées. Il suffit d'un tout petit revenu de plus et, effectivement, on passe dans le camp des personnes qui n'ont plus droit aux réductions de primes. Rappelons qu'il y a quand même toute une série de gradations. Les premiers pourcentages sont fixés à 23%. Néanmoins, la Conférence latine des directeurs de la santé et des affaires sociales a souhaité, entre tous les cantons romands, Tessin et Berne, faire une étude sur les effets de seuil et voir comment on pourrait, en tout cas à l'intérieur des différentes limites, améliorer encore notre fonctionnement. C'est une réflexion que nous avons, mais je ne peux pas donner de chiffres précis sur les personnes concernées par les effets de seuil en tant que tels.

M. le Député Schafer a évoqué les 3000 décisions qui sont communiquées aux faux assureurs. En fait, pour précision, je dois juste rappeler que c'est parce que l'assuré ne nous a pas transmis son changement d'assureur; c'est ce qui provoque tous ces va-et-vient de nos décisions. L'assureur qui reçoit la communication d'un droit à la réduction de primes réécrit à la caisse pour dire: «Attention, cet assuré n'est plus chez nous; il a changé de caisse.» Avec la plate-forme, nous n'aurons effectivement plus cette problématique.

J'aimerais juste compléter ce qu'a dit M<sup>me</sup> la Rapporteur pour dire qu'il y avait une volonté de pouvoir donner toutes les décisions aux personnes âgées. C'est plus large que les personnes âgées, mais c'était une problématique qui concernait principalement les personnes âgées. Au 16 décembre 2012, nous avions déjà rendu des décisions pour 50 000 personnes sur les 80 000 qui bénéficient des réductions de primes. Donc, à fin décembre, ce sont les deux-tiers des assurés qui ont déjà leur décision. Ceci permet de répondre aux préoccupations que nous avions rencontrées ces dernières années.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

ART. 11 AL. 1 ET 3 ET AL. 4 (NOUVEAU)

> Adopté.

**ART. 13**

> Adopté.

**ART. 15**

**La Commissaire.** Je veux juste signaler que seize cantons appliquent déjà ce principe d'une propre moyenne et pas celui sur la prime moyenne fixée par le DFE.

> Adopté.

**ART. 21 AL. 1 ET AL. 3, 4 ET 5 (NOUVEAUX)**

**La Rapporteure.** La commission a demandé des précisions sur les termes «assurés fribourgeois» de l'al. 4. On nous a indiqué que la situation prise en compte est celle au 1<sup>er</sup> janvier. Le critère est donc le domicile au 1<sup>er</sup> janvier. Il s'agit d'une disposition de droit fédéral.

**La Commissaire.** En complément, je veux juste ajouter que lorsque quelqu'un arrive dans le canton de Fribourg, par exemple au 1<sup>er</sup> avril, et qu'il était au bénéfice des réductions de primes dans son canton de domicile antérieur, c'est le canton du domicile précédent qui versera les réductions de primes sur toute l'année.

> Adopté.

**ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS**

**La Commissaire.** En principe, le Conseil d'Etat va fixer la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il reste à être sûr que l'ensemble des assureurs puissent être prêts avec l'introduction de cette plate-forme.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture****ART. 1**

> Confirmation de la première lecture.

**ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS**

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP),

Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 88.

—

### **Motion M1015.12 Olivier Suter (quatre piliers de l'économie fribourgeoise: transparence en matière de sponsoring)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Pour commencer, je dois décliner mes intérêts personnels sur le sujet que nous traitons: je suis membre de l'équipe de football du Grand Conseil dont les maillots sont sponsorisés par la Banque cantonale de Fribourg.

Je vais ensuite vous rappeler le titre de ma motion: «Quatre piliers de l'économie fribourgeoise: transparence en matière de sponsoring». Il ne s'agit pas ici, comme on aurait parfois pu le penser en lisant les articles de presse liés à mon intervention, de disserter sur Gottéron dont je suis un fervent supporter et sur lequel je serai malgré tout obligé de revenir, mais sur l'action des quatre piliers en matière de sponsoring.

Les quatre piliers soutiennent un nombre important d'associations et d'activités sportives, culturelles et sociales; je les remercie pour leur action que je ne peux qu'encourager. Les quatre piliers, par contre, refusent de dire à quelle hauteur ils

<sup>1</sup> Déposée et développée le 6 novembre 2012, BGC novembre 2012 p. 2481; réponse du Conseil d'Etat le 12 mars 2013, BGC mai 2013 pp. 633ss.

apportent leur soutien aux uns et aux autres et selon quels critères ils attribuent leur aide. Le Conseil d'Etat, interpellé l'an dernier sur le sujet, ne peut ou ne veut en dire plus. Or, l'Etat de Fribourg est majoritaire dans chacun des quatre piliers de l'économie fribourgeoise, majoritaire dans des modes de fonctionnement différents, j'en conviens, mais majoritaire à l'évidence, quel que soit le statut juridique individuel des quatre piliers ou de leur association informelle.

L'Etat de Fribourg, c'est nous, Mesdames et Messieurs. L'Etat de Fribourg, c'est la population qui a le droit de savoir, à mon sens, comment sont investis ses deniers et qui a le droit aussi d'être rassurée sur le traitement égalitaire des demandes formulées auprès des quatre piliers.

Or, le Conseil d'Etat lui refuse ces droits en proposant le rejet de ma motion. Pour justifier sa position, le Conseil d'Etat se contorsionne et avance des arguments favorables à la transparence, mais les met en pièce presqu'aussitôt par d'autres arguments que je trouve personnellement assez faibles ou déplacés.

Par exemple, le Conseil d'Etat nous indique que les cantons du Valais et de Genève permettent la transparence, mais il n'entreprend rien sur le plan cantonal pour passer de la théorie à la pratique. Au contraire, le Conseil d'Etat prend prétexte du statut des quatre piliers pour ne pas emboîter le pas aux deux cantons cités, arguments étonnantes quand on sait que les statuts d'une société ou d'une association peuvent être modifiés si la majorité ou une certaine proportion de ses actionnaires ou de ses membres le décide.

L'Etat possède, par exemple, 78% des parts de Groupe E, ce qui me fait dire que, dans le cas qui nous occupe, rien ne semble empêcher la modification des statuts des quatre piliers par son actionnaire principal dans le sens de ceux de la Loterie romande qu'ils citent en exemple et qui exigent, eux, une transparence totale.

Ailleurs dans sa réponse, le Conseil d'Etat prétend nous convaincre que la transparence n'est pas possible, parce qu'elle risquerait de faire diminuer les soutiens attribués par les quatre piliers. Ou parce que certains bénéficiaires exigent une clause de confidentialité sur les montants qu'ils reçoivent. Vous avez bien entendu, Mesdames et Messieurs: les bénéficiaires d'une aide, selon le Conseil d'Etat, ne demandent pas la confidentialité, ils l'exigent. C'est véritablement le monde à l'envers, comme si c'était celui qui reçoit, et non celui qui donne, qui dictait sa loi.

On pourrait analyser d'autres éléments de la réponse du Conseil d'Etat, mais je ne pense pas que cela soit utile; selon le dicton populaire, on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif.

Tout cela ne serait rien si, derrière la réponse du Conseil d'Etat, ne se cachait un malaise. Le refus de transparence affiché par le Gouvernement laisse ouverte la voie à toutes les suppositions. Comme nombre d'entre vous, sans doute, j'ai connaissance de cas où des associations ont fait des demandes auprès des quatre piliers à l'occasion d'un événement ou d'un jubilé qu'elles organisaient. Je précise que je n'étais pas impliqué dans les cas que je vais citer.

J'ai connaissance de cas où des associations ayant fait des demandes auprès des quatre piliers ont reçu des montants de la part des quatre piliers réunis de 500 ou 1000 francs. Ce sont des associations dont les activités s'inscrivent depuis longtemps dans le paysage culturel du canton et permettent à ce dernier de rayonner au plan national et international. Ces sommes, vous en conviendrez, n'ont aucune commune mesure avec celles que l'on peut supposer versées à d'autres bénéficiaires du soutien des quatre piliers. Pour exemple, je vais vous parler d'un article du Matin Dimanche du 10 mars 2013 axé sur le HC Fribourg-Gottéron. Je suis bien obligé d'y revenir.

Albert Michel, président du conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, précise que ce sont Groupe E et la Banque cantonale de Fribourg qui ont assuré la plus grande partie de l'assainissement du club en 2006; l'estimation est de 5 millions de francs, la Banque cantonale de Fribourg prenant à elle seule environ 50% de cette somme. Dans la même édition du quotidien, au sujet de l'assainissement encore, puis du renouveau de ces dernières années de l'équipe, Daniel Baudin, l'ancien président du club, affirme de son côté, je cite: «Fribourg est un grand village; en réalité, quand vous avez contacté une cinquantaine de personnes, vous avez plus ou moins le noyau d'influence du canton. Et si ces personnalités aussi bien politiques qu'économiques veulent être derrière un projet, alors on se serre les coudes et on avance.»

Je ne sais pas à qui Daniel Baudin faisait allusion en évoquant ces cinquante personnes, mais une fois que l'on a déduit quelques conseillers d'Etat, quelques conseillers nationaux ou aux Etats, un conseiller fédéral, un ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies, une fois que l'on a déduit les directeurs des quatre piliers de la Chambre économique, quelques patrons d'industrie, l'évêque et, peut-être, Dieu, il ne reste pas grand place pour l'un ou l'autre d'entre nous et je suis sûr, pour ma part, sans que cela m'offusque, de ne pas faire partie des élus.

Les propos de Daniel Baudin n'engagent que lui, bien sûr, mais pour éviter que ne planent les soupçons, ou en tout cas les supputations quant à l'attribution équitable des aides des quatre piliers, pour éviter que le grand village qu'il évoque ne risque d'être aussi considéré comme une république bananière, je vous invite à lever le doute sur la manière de procéder des quatre piliers en matière de sponsoring en acceptant ma motion.

Cela nous permettra peut-être de savoir pourquoi et à quelle hauteur l'Ordre des avocats fribourgeois bénéficiait récemment d'un soutien de la Banque cantonale de Fribourg pour l'aider à payer les stagiaires d'une profession au demeurant assez grassement rémunérée.

Pour conclure, je voudrais demander à mes collègues Daniel Gander, Albert Lambelet et Erika Schnyder – qui n'est pas là aujourd'hui – de ne pas, pour une deuxième journée consécutive, s'opposer à la belle unanimous qui, tout à l'heure, lors du vote, sanctionnera ce sujet; merci.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration de Groupe E, l'une des sociétés qui fait partie des quatre piliers.

Par rapport à la motion de notre collègue Suter, au niveau du groupe, on peut dire que les arguments développés par le Conseil d'Etat, avec une réponse circonstanciée, ont convaincu une majorité des membres du groupe de refuser cette motion.

Pour ma part, personnellement, je tiens à dire qu'au niveau de Groupe E, le rapport 2012 qui vient d'être publié mentionne, comme cela a déjà été fait l'année passée et comme cela est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, tout un chapitre sur le soutien et le sponsoring au niveau des collectivités; Groupe E rayonne sur deux cantons. Si en 2011, c'étaient 3,1 millions de francs, en 2012, ce sont 2,9 millions de francs avec une citation de toutes les sociétés. Ce rapport est public, il est accessible sur Internet et, de ce fait-là, tout le monde peut y avoir accès; donc, la transparence est de rigueur en la matière et c'est pour cette raison que je vous invite à refuser cette motion.

**Bosson François** (*PDC/CVP, GL*). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis le directeur d'une banque concurrente de la Banque cantonale de Fribourg.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec l'attention requise de la motion réclamant toute la lumière sur les activités de sponsoring des quatre piliers de l'économie fribourgeoise. Il est vrai que notre canton est entré dans l'ère de la glasnost depuis quelques années et que la transparence est un principe de rang constitutionnel. Cette notion ne doit donc pas être traitée avec légèreté. Mais à l'heure du dégel des glaces, il faut veiller à ne pas rester sur un bout de banquise.

Toutefois, contraindre les quatre piliers de l'économie fribourgeoise à publier le détail de leurs activités de sponsoring équivaudrait à les pénaliser vis-à-vis de leurs concurrents. Et, partant, à affaiblir nos piliers cantonaux. Nous voulons que nos piliers restent des piliers et ne deviennent pas des poteaux pourris. Ce ne serait, de toute évidence, pas dans l'intérêt des Fribourgeoises et Fribourgeois. Autant se tirer une balle dans le pied. De plus, en parlant de balles, à savoir qui en a reçu mille ou vingt mille, cela ne me semble pas d'un intérêt fondamental. A nos yeux, il n'est en tout cas pas suffisant pour justifier une intrusion dans la stratégie de ces entreprises.

Nous avons voulu créer des institutions indépendantes. Elles évoluent avec succès. Respectons cette indépendance et la volonté du législateur.

A titre personnel, je suis concurrent, comme je l'ai dit, de l'un des quatre piliers et savoir ce que fait mon concurrent me donnerait un avantage que lui n'a pas.

Pour ces bonnes raisons, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique préconise le rejet de cette motion.

**Ganioz Xavier** (*PS/SP, FV*). La motion qui est présentée aujourd'hui par le groupe Alliance centre-gauche est une opportunité, puisqu'elle porte sur une question de transparence. La transparence est une valeur chère au groupe socialiste; nous avons eu l'occasion de la défendre âprement lors de l'examen de la loi sur l'information et l'accès aux documents officiels. Nous l'avions proposée à ce Parlement dans le cadre du financement des partis et des campagnes politiques sans parvenir, il faut l'avouer, c'est vrai, à déjouer les craintes et le conservatisme vissés au corps de la majorité du Grand Conseil.

Avec la motion d'aujourd'hui, on peut faire mieux; on peut avoir l'occasion d'en savoir davantage sur le fonctionnement et les choix marketing des quatre piliers de notre économie cantonale. C'est une volonté à saisir et notre groupe va soutenir cet objet.

Nous soutenons d'autant plus cette motion que les arguments qui sont mis en avant par le Conseil d'Etat pour la refuser sont minces. C'est en effet à une succession de justifications juridiques et de frilosité à laquelle il nous invite dans sa réponse; c'est comme si, en posant cette demande de transparence, on avait osé toucher aux bijoux de famille, comme si l'on s'était permis de bousculer un ordre accepté comme établi sans critique possible.

Rappelons qu'il ne s'agit que d'une évidence, celle de la transparence, et qu'elle se veut dirigée sur des pratiques qui, quoi qu'on en dise, demeurent encore opaques.

La demande est pourtant simple. La question aussi: qui donne combien à qui? Le Conseil d'Etat n'est apparemment pas résolu à y répondre et je parlais de juridisme excessif à son égard; c'est bien le cas quand il avance que la motion ne peut pas être retenue, parce que les quatre piliers ne sont pas liés entre eux par une association au sens juridique du terme, mais par un seul accord de collaboration. Est-ce suffisant pour refuser de faire la lumière? Bien sûr que non.

C'est également le cas lorsque le Conseil d'Etat indique que les pratiques et stratégies des quatre piliers ne peuvent être connues, puisque le sponsoring n'est pas soumis au principe de transparence selon l'art. 3 de la loi sur l'information. Là encore, est-ce suffisant pour fermer les yeux et refuser d'en savoir davantage? A notre sens, évidemment, non. Et s'il convient de s'attaquer à une modification de cet article de la loi, eh bien pourquoi pas.

Je parlais aussi de frilosité de la part du Conseil d'Etat. C'est bien le cas lorsqu'il se contente de justifier le rejet de la motion en indiquant que Groupe E et la Banque cantonale de Fribourg font déjà preuve d'une certaine transparence. Les mots «certaine transparence» sont mentionnés ainsi dans la réponse; cela ne s'invente pas et en ce qui concerne l'ECAB et les TPF, le besoin de transparence ne se fait pas sentir. Il s'agit là évidemment d'arguments qui n'en sont pas et qui, surtout, ne peuvent pas être avalés tels quels. Le besoin de transparence se révèle notamment dès lors qu'on le réclame.

Enfin, le Conseil d'Etat semble quelque peu paniqué quand il souligne que l'exigence de clarté voulue par la motion risque

de réduire le sponsoring des quatre piliers, que c'est en quelque sorte l'ensemble de la vie associative, culturelle et sportive du canton qui est en jeu. Les quatre piliers investissent depuis longtemps dans le sponsoring en toute connaissance de cause et en retirent un capital image qui, lui, n'a pas de prix.

Nous ne pouvons pas croire que l'objet de la motion puisse convaincre les quatre piliers de renoncer à une si évidente source de publicité et de renommée qu'est le sponsoring.

Sur la base de ces éléments, nous vous invitons à soutenir la motion proposée.

**Wüthrich Peter** (PLR/FDP, BR). C'est le cœur serré et la gorge nouée que je prends la parole au nom du groupe libéral-radical au sujet de cette motion Suter, cela au lendemain de notre vaillante bataille, au cours de laquelle nous nous sommes battus côté à côté contre La Liberté qui, au milieu de terrain, tournait comme une rotative.

Mon cher gardien, le sponsor principal n'est pas la Banque cantonale. C'est le Vacherin fribourgeois. Voilà la première fois que je dois vous contredire, cher député Suter.

Mais bon, le hockey est peut-être plus complexe que le football. En tant que bernois, même si je soutiens Gottéron, j'en sais quelque chose. Et cela ne m'étonne pas que l'ours ait remporté, parce que, de mémoire d'une députée bernoise, jamais au grand jamais un député bernois n'a donné un cross-check tel que le vôtre à son équipe fétiche.

Votre punition, député Suter, ce ne sont pas deux minutes ou cinq minutes. Non, ce serait, en cas de prise en considération de votre motion, une baisse significative à terme du sponsoring, en général, mais aussi du sponsoring de la culture qui vous est chère.

De plus, cette transparence, comme vous l'appelez, c'est plutôt une ingérence malvenue dans le domaine opérationnel, car une certaine indépendance des quatre piliers est voulue par le législateur que nous sommes et nous devons rester au niveau stratégique.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical rejette la motion.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Puisque l'on doit justifier nos intérêts, je ne suis administrateur d'aucun de ces piliers. J'ai simplement, au niveau de la Banque cantonale de Fribourg, à payer quelques intérêts hypothécaires et comptes courants.

Lorsque cette motion est arrivée, je me suis quand même posé la question suivante: Dieu sait si j'aime mon voisin de droite, mais je vous dirais que, finalement, même en séance de groupe, je l'ai dit: aujourd'hui, reprocher à la Banque cantonale de Fribourg ou à une autre régie de l'Etat de sponsoriser des équipes telles que Gottéron, qui portent loin au large l'image de ce canton, moi, cela me déçoit personnellement.

J'aurai simplement une question à poser aux différents administrateurs qui sont dans cette salle: pourquoi la Banque cantonale de Fribourg sponsorise l'Ordre des avocats? Cela m'a interloqué. Je me suis dis: ces gens qu'on voit tous les jours

dans la feuille officielle parce qu'ils n'arrivent pas à tourner - M. Mauron, vous ne m'en voudrez pas; je me dis que cet argent irait beaucoup mieux à des groupements, à des institutions comme La Tuile, La Traversée, aux associations humanitaires, etc.

C'est la seule question que je pose, mais, M. Suter, je ne vais pas vous suivre dans votre motion.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Par rapport à certaines interventions qui ont été faites sur ce débat, j'ai un léger malaise. Y a-t-il une gêne au sponsoring? Est-il honteux de sponsoriser un club sportif ou une association culturelle? J'entends mon collègue Bosson dire que c'est se tirer une balle dans le pied que d'accepter cette motion, que c'est affaiblir les quatre piliers de l'économie fribourgeoise que de leur demander une certaine transparence. Je peux comprendre la nécessité d'avoir des chasses gardées et des secrets au niveau économique quand il s'agit de secrets de fabrication, de production ou de stratégie d'une entreprise pour conquérir des marchés; je peux tout à fait admettre ce raisonnement.

Lorsqu'il s'agit simplement d'avoir, en toute transparence, une information sur qui nous soutenons, je ne comprends pas pourquoi il devrait y avoir une gêne. Personne n'a jamais dit que nous ne souhaitions pas que la Banque cantonale soutienne Gottéron. Mais y a-t-il une honte à dire: «Oui, nous soutenons Gottéron, parce que c'est un club cher au cœur des Fribourgeois et nous avons l'honneur de le soutenir; et grâce à nous, il peut arriver à avoir un certain nombre de succès.»

Donc, je suis vraiment étonné de cette gêne du sponsoring; serait-ce quelque chose de honteux de donner de l'argent à des institutions sportives ou culturelles? Et je pense effectivement, comme mon collègue Ganioz, qu'il y a un capital image énorme à gagner et je suis très content que les quatre piliers puissent gagner ce capital image.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette motion.

**Demierre Anne-Claude, Présidente du Conseil d'Etat.** Le Conseil d'Etat, comme le député Suter, est convaincu de l'importance que revêt pour notre canton le principe de la transparence des activités étatiques, aussi bien sous l'angle de l'information d'office et de la publication spontanée des documents officiels que sous l'angle du droit d'accès. Il est cependant d'avis que l'objectif visé par la motion ne concerne que de manière très limitée des activités étatiques. Comme cela a été relevé par l'un ou l'autre des députés, les inconvénients qu'elle entraîne l'emporte nettement sur ses avantages potentiels.

Il y a lieu de souligner que la loi sur l'information ne s'applique que de manière limitée aux quatre piliers de l'économie et à leurs activités de sponsoring en fonction de leurs statuts juridiques. Groupe E et les TPF sont des entités privées dans lesquelles l'Etat détient effectivement une participation majoritaire. La BCF et l'ECAB sont des personnes morales de droit public. La BCF est une entité distincte de l'Etat, alors que l'ECAB a un statut d'établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Quant à l'association qui les lie

en matière de sponsoring, il ne s'agit pas d'une association au sens juridique du terme, mais d'un simple accord de collaboration traduit dans une charte, laquelle prévoit notamment un engagement commun en faveur de la jeunesse par des actions dans le domaine de la formation, de la culture et du sport. Donc, pour toute l'activité de l'association, le cadre est assez clair.

En clair, seuls la BCF et l'ECAB sont soumis à la loi sur l'information et au principe de transparence des activités étatiques. Groupe E, les TPF et l'association ne sont pas concernés. Ce qu'on constate en pratique, c'est que Groupe E et la BCF font preuve d'une transparence sur leurs activités de sponsoring. M. le Député Losey l'a évoquée pour Groupe E. Pour la BCF, c'est la même chose, puisque, dans le rapport 2012, ce sont quatre pages sur l'ensemble des activités soutenues par la BCF, pour un montant de 3,5 millions de francs. Pour Groupe E, ce sont effectivement 2,9 millions de francs.

Il s'agit, pour l'ECAB et les TPF, d'une situation un peu différente. Effectivement, jusqu'à aujourd'hui, ils ne donnaient pas d'informations à ce sujet dans leur rapport annuel, mais ça tient au fait que ce sont des modestes engagements liés en fait à l'association des quatre piliers ou alors sur des actions ciblées sur leur domaine d'activité qui les concerne directement: pour les TPF, sur la promotion des transports publics; pour l'ECAB, par exemple, sur des actions en termes de prévention.

Au final, effectivement, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la motion du député Suter, car, même si – comme je l'ai déjà dit – nous sommes convaincus de l'importance du principe de la transparence des activités étatiques, nous sommes d'avis que l'objectif visé par la motion ne concerne que de manière limitée des activités étatiques.

Le Conseil d'Etat estime enfin que la publicité pratiquée par Groupe E et la BCF dans leur rapport annuel est bonne. Quant aux TPF et à l'ECAB, ils se sont d'ores et déjà engagés à fournir une telle information à l'avenir dans leur rapport d'activité.

C'est avec ces remarques que je vous invite à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 57 voix contre 34. Il y a 4 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 34.

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 57.

#### *Se sont abstenus:*

Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Laufer (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schnyder (SC, PS/SP). Total: 4.

—

## **Motion M1016.12 Raoul Girard/Pascal Grivet (modification de l'article 38 de la loi sur les finances de l'Etat [LFE])<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Grivet Pascal** (PS/SP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Semsales.

Je remercie le Conseil d'Etat de la réponse apportée à la motion déposée, mais son contenu ne satisfait pas les motionnaires, ni le groupe socialiste. Nous jugeons opportun et indispensable aujourd'hui qu'une vision régulière soit faite annuellement sur les cinq prochaines années, cela au même titre que les communes. Cette planification permettrait d'éviter certaines dérives mal jaugées et souvent dévoilées trop tard pour réagir.

Nous souhaitons que le principe de l'élaboration annuelle d'un plan financier sur cinq ans – plan financier qui devrait être présenté chaque année au Grand Conseil, lequel en prendrait acte avant la présentation du budget de l'année suivante – soit entériné par une modification de l'art. 38 de la loi sur les finances de l'Etat. Toutes ces années de vaches grasses qui débouchent soudainement sur des restrictions budgétaires en sont la cruelle confirmation. A titre comparatif, dans sa

<sup>1</sup> Déposée et développée le 8 novembre 2012, BGC novembre 2012 pp. 2481ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 mars 2013, BGC mai 2013 pp. 637ss.

réponse, le Conseil d'Etat argumente que les communes ont moins de travail à l'élaboration de la planification financière. Certes, le volume en est inférieur; la charge n'en demeure pas moindre pour autant, toutes proportions gardées. Mais si l'Etat n'a pas la compétence de mettre en œuvre un tel outil de travail, qui l'a? Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter tous les responsables communaux des dicastères des finances, ainsi que la qualité de leur personnel comptable.

Est également argumenté un chevauchement des périodes législatives cantonales. Il ne me semble pas que les conseils communaux soient élus pour des périodes législatives plus longues que nos conseillers d'Etat. Ne dit-on pas que gouverner, c'est prévoir? La mise en œuvre d'une telle mesure sert l'Etat de par les sonnettes d'alarme que celui-ci pourra tirer à temps sans devoir prendre des mesures drastiques d'austérité afin de pallier une non-visibilité à court terme. L'esprit de transparence et de clarté que veut une planification financière annuelle donnera et fera prendre, avec une meilleure approche, toutes ses responsabilités au législatif cantonal.

Le groupe socialiste vous encourage à soutenir cette motion.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). Si la proposition de modification légale des motionnaires Girard et Grivet semble a priori viser un but louable, soit la transparence financière, il n'en demeure pas moins que cette motion contient, à mon sens, certaines contraintes importantes, voire inutiles.

Plutôt qu'une exigence administrative supplémentaire, rigide et coûteuse d'élaborer et d'actualiser annuellement le plan financier, il nous paraît plus important que le Conseil d'Etat soit très réactif aux informations et tendances qu'il peut recevoir en tout temps. Il convient dès lors de relever à ce sujet que notre exécutif a su très récemment se montrer responsable et attentif en présentant rapidement des mesures d'assainissement lorsque les premiers nuages noirs se sont montrés menaçants.

Sous l'angle législatif et de contrôle, n'oublions pas que notre Parlement a toujours un rôle essentiel, puisque c'est bien lui, bien nous, les députés, qui pouvons ratifier ou non, qui pouvons modifier les budgets cantonaux. Les garde-fous actuels sont suffisants; ne compliquons pas encore les choses. Il existe suffisamment de chiffres souvent pas ou mal interprétés par les politiques.

Tenant compte de ces considérations, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas la motion Girard et Grivet, suivant ainsi l'avis de notre Gouvernement.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a aussi examiné avec attention la motion de nos collègues Girard et Grivet.

Il est juste de relever qu'il y a incohérence entre la pratique exigée des communes et celle qui a cours au niveau de l'Etat. Cela dit, une répétition annuelle de la planification financière, telle qu'elle est maintenant opérée par l'Etat, s'avèrerait extrêmement difficile et mobiliserait sans doute d'importantes ressources humaines supplémentaires pour y parvenir. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre

pourrait se contenter de la proposition faite par le Conseil d'Etat, à savoir un réexamen annuel restreint des prévisions à moyen terme, en se limitant – comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat – aux points essentiels et aux éléments nouveaux principaux. Dans cette perspective, le groupe de l'Union démocratique du centre est enclin à rejeter cette motion.

Néanmoins, c'est aussi l'occasion de dire que la planification financière est un outil nécessaire à la bonne conduite d'une commune. Cela étant, dans les petites communes, c'est parfois plus considéré comme une contrainte que comme un véritable outil de gestion. C'est pourquoi je serais tenté de proposer de rediscuter du principe de la planification financière annuelle, du moins pour les petites communes, dans la nouvelle loi attendue sur les finances communales, laquelle résulte de la motion que j'ai déposée avec mon collègue André Schoenenweid et acceptée le 4 novembre 2011 par le Grand Conseil.

Avec ces considérations, la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre rejettéra la motion Girard et Grivet.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). L'évolution du contexte économique et social est extrêmement rapide et suit une courbe très souvent sinusoïdale. Qui aurait pu prédire, il y a cinq ans, les actuelles affres de la zone euro avec les mesures drastiques que doivent prendre certains pays comme la Grèce et le Portugal et les conséquences financières sur d'autres pays contributeurs de cette zone euro? Ce qui signifie que toute procédure budgétaire doit évidemment être accompagnée d'une planification financière pour avoir la réactivité nécessaire à cette évolution extrêmement rapide.

Dans ce sens, il paraît judicieux et nécessaire d'introduire une planification roulante: année après année, ce délai de cinq ans est prolongé de manière à avoir toujours une planification à jour et à éviter des mesures drastiques en cours de législature et de devoir faire d'autres plans financiers en fonction d'une évolution conjoncturelle.

C'est dans ce sens-là que le groupe Alliance centre-gauche vous demande de soutenir cette motion.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). Vous me permettrez de réexpliquer le pourquoi de cette motion. D'abord, ce qu'elle n'est pas. Ce n'est pas une motion de frustration de deux élus communaux qui se disent que ce l'on exige d'eux, le canton devrait aussi se l'exiger à lui-même. Ce n'est pas le cas et si tel avait été le cas, cette motion aurait été déposée il y a quelques années déjà. Non, si cette motion a été déposée, c'est qu'une planification financière annuelle apporterait une véritable plus-value.

Les bienfaits d'une planification annuelle, je les ai constatés dans ma commune. Je ne vous cache pas que j'ai été très sceptique lorsque l'on m'a imposé cet exercice de style. J'ai été comme le Conseil d'Etat: «Du travail supplémentaire, merci, comme si on n'en a pas assez.» Je comprends si bien cette réaction; c'était la mienne il y a encore quelques années. Mais ma position a bien changé. Elle a changé, parce que j'ai constaté les bienfaits de cet exercice dans ma commune. Cette planification nous est très utile. On essaye de la perfectionner

chaque année. Elle est très appréciée par notre commission financière. Elle est très appréciée par notre législatif. Chaque année, on va voir ce qui se fait dans d'autres communes pour nous améliorer, pour voir ce qui se fait ailleurs, dans d'autres cantons également. C'est là que j'ai constaté que la plupart des communes font comme nous: elles essayent de trouver des améliorations. Si ces communes le font, c'est parce qu'elles ont compris qu'une planification ne devient intéressante que lorsqu'elle est actualisée chaque année. Faire une planification ponctuelle, c'est compliqué, c'est pénible et, surtout – on le sait très bien –, l'exercice est peu convaincant lorsque l'on fait des pronostics à cinq ans; ça, c'est vrai. La vraie valeur d'une planification, c'est lorsqu'on peut la voir évoluer chaque année. Toute la littérature sur ce sujet le dit: une planification n'est intéressante que si elle est actualisée périodiquement, annuellement. La planification 2012 ne se lit et ne se comprend qu'en la comparant avec celle de 2011 et celle de 2010. C'est là vraiment qu'elle donne tout son sens.

Pour répondre à mon collègue Stéphane Peiry, je serai d'ores et déjà contre le fait d'alléger les dispositions pour les communes et de leur demander de faire l'exercice tous les deux ans. Je suis persuadé que, premièrement, non seulement la planification serait moins lisible, mais, deuxièmement, je suis persuadé qu'il serait beaucoup plus compliqué de remettre la machine en route tous les deux ans. Le rythme est pris maintenant annuellement et je crois qu'il convient à tout le monde.

En déposant cette motion il y a quelques mois, mon collègue et moi-même n'avions pas prévu qu'elle soit traitée ici la même semaine que l'annonce des mesures d'économie du canton. En juillet dernier – si je me souviens bien, c'était le 13 juillet –, M. le Commissaire du Gouvernement prenait tout le monde par surprise, puisque, juste avant les vacances, il annonçait que la situation financière de ce canton était grave et qu'il faudrait prendre des mesures. Rappelez-vous, c'était en juillet dernier. Je crois que, dans cette salle, beaucoup ont été surpris. Je me rappelle avoir eu des contacts avec différents collègues ici et tout le monde avait été surpris par les propos de M. Godel. Une planification annuelle nous l'aurait annoncée bien avant, j'en suis persuadé. Surtout, surtout, aurions-nous pris ici les mêmes décisions ces dernières années? Ce sont nos décisions qui nous ont menés, à mon avis, dans cette situation compliquée et je crois que personne oserait le nier ici.

Je souhaiterais encore, en guise de conclusion, reprendre quelques propos que j'ai entendus dans nos débats ou alors dans les arguments du Conseil d'Etat. Tout d'abord, mon collègue en a parlé, sur la difficulté d'aller au-delà des législatures. Cela se fait dans les communes et, comme l'a excellemment dit M<sup>e</sup> Chassot il y a quelques jours: «Les gens passent, la collectivité perdure.» J'imagine qu'on peut très bien faire des planifications qui débordent dans le temps sur les législatures à venir.

Finalement, si vous êtes sensibles – j'ai souvent entendu l'argument – aux difficultés opérationnelles que pourrait rencontrer le Conseil d'Etat dans l'élaboration d'une planification annuelle, je ne peux que vous relire les dernières phrases de notre motion, lesquelles ne figurent pas dans le résumé

que vous avez reçu du Conseil d'Etat. La dernière phrase dit très clairement: «La présente motion demande de modifier l'art. 38 de la LFE pour l'amener à la situation souhaitée. Elle laisse, par contre, le soin au Conseil d'Etat de modifier l'article à sa convenance et de modifier également le règlement d'exécution en conséquence pour préciser les exigences liées à ce plan financier.» C'est donc un projet utile, mais un projet raisonnable. On laisse le Conseil d'Etat trouver la meilleure voie, celle qui lui convient.

Et je ne peux, en guise de conclusion, que vous encourager à la soutenir.

**Godel Georges, Directeur des finances.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention et avec beaucoup de plaisir les différentes interventions, en particulier celles des motionnaires, lesquels nous ont rappelé les propos que j'avais tenus l'année dernière. Je constate que, parfois, la mémoire est courte, mais, parfois, la mémoire est un peu plus longue.

Mon prédécesseur, M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, durant toute la précédente législature, affirmait chaque année, au nom du Conseil d'Etat, lors du budget et des comptes, que les nuages arrivaient. Mais, évidemment, personne ou peu de monde y croyait. Mais cela a été dit.

Lorsque j'ai eu l'occasion de présenter les comptes 2011 à la conférence de presse – c'était un grand jour de beau temps –, j'avais affirmé: «Le ciel est bleu, mais les nuages sont là.» Et je me souviens des propos que j'ai tenus dans cette enceinte sur les comptes 2011. Ensuite, au mois de juillet – le 13 juillet –, au nom du Conseil d'Etat, c'est vrai, on avait annoncé la couleur. Mais on l'avait annoncée de manière un petit peu sèche – si je peux m'exprimer ainsi – dans le sens qu'une fois, il fallait secouer un peu le cocotier, parce que, jusque-là, encore une fois, personne n'y croyait. Mais j'aimerais rappeler que le plan financier de la dernière législature prévoyait la tournure des événements. On nous dit toujours: «Oui, mais le plan financier, c'est une chose et, ensuite, les comptes sont positifs.» Mais vous avez constaté l'évolution de ces dernières années. Alors que le bénéfice était, avant opérations de clôture, en 2008–2011, de l'ordre de 115 millions de francs, il a diminué pour les comptes 2012 – que vous avez approuvés la semaine dernière – de 106 millions de francs en une année. Tout ceci avait été dit clairement, mais, encore une fois, tout le monde pense que l'on donne des chiffres, qu'on fait peur, qu'on ne dit pas la réalité et, après, on verra.

Maintenant, venons-en à la motion.

Sur le plan formel, on peut dire que tout existe dans la loi. L'art. 38 al. 1 de la loi le dit clairement. Il suffit en effet d'interpréter le terme «périodiquement» – c'est l'al. 1 qui le dit – en lui conférant le sens d'annuel, lequel est, au demeurant, dans la ligne de l'exigence inscrite au même art. 38, sous l'al. 3, qui prévoit, en sa deuxième phrase: «Lors de la présentation du budget, le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil des modifications importantes apportées au plan financier.»

Qu'en est-il dans la réalité? L'année dernière, nous avons élaboré, bien sûr en même temps que le budget, le plan financier 2012–2016. Lorsque nous l'avons présenté, nous avons

clairement dit que la situation est telle qu'il fallait prendre des mesures. Depuis mardi, est en consultation un plan de mesures qui est proposé à toutes les instances et sur lequel vous devrez vous prononcer en octobre. L'année prochaine, en 2014, nous serons déjà à des travaux de mi-législature. Les travaux de mi-législature seront de nouveau un travail important à réaliser sur le plan financier. Ensuite, il sera présenté à l'automne 2014. Nous serons en 2015 et nous arriverons de nouveau en 2016. Concrètement, nous avons déjà une planification roulante. En faire davantage et en voyant le travail que cela génère – parce que cela donne un travail énorme de fouiller le plan financier de A à Z –, sur le fond, on peut suivre, mais je crois que le Conseil d'Etat le fait déjà. Mais vouloir présenter chaque année un plan financier comme cela a été fait l'année dernière, ça sera de nouveau un travail supplémentaire.

Par contre, et pour aller directement au but – j'ai eu l'occasion d'en parler tout à l'heure avec l'un des motionnaires, M. le Député Raoul Girard –, j'ai expliqué à celui-ci que la volonté du Conseil d'Etat était de donner des informations chaque année dans le cadre du budget. Il me disait: «Mais pourquoi ne l'avez-vous pas écrit?» Mais on a dit qu'on donnera les informations, les évolutions les plus importantes. L'objectif est de mettre un chapitre dans le message du budget concernant l'évolution du plan financier, pas en détail, mais les grandes lignes des modifications qu'il y aurait et qui donnent une vue d'ensemble plus précise au Grand Conseil.

Dans ce sens-là, je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat, à savoir le refus de la motion, mais avec la volonté du Conseil d'Etat de donner cette information par un chapitre dans le cadre du message du budget de chaque année.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 59 voix contre 32. Il n'a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 32.

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gläuser (GL,

PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/S). Total: 59.

—

## **Postulat P2018.12 Markus Ith/Didier Castella (prise en compte de la volonté du peuple dans les affaires communales)<sup>1</sup>**

#### Prise en considération

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). La démocratie n'est pas seulement un système politique défendu et reconnu dans le monde entier. Il est avant tout une volonté ferme de donner au peuple la possibilité de choisir son mode de vie, de faire les choix de société qu'il priviliege. Bien sûr, la démocratie a ses limites, raison pour laquelle la Suisse est dotée d'un mode de démocratie mixte, soit une démocratie directe et représentative. Cette démocratie suisse bénéficie d'une aura internationale. D'un côté, elle donne aux élus un pouvoir important; de l'autre, elle met des garde-fous et permet au peuple d'intervenir là où il estime que sa volonté n'est pas respectée. Ce système a fait ses preuves et, en Suisse, il est la source d'une stabilité politique, économique et sociale indéniable, car le peuple a toujours raison, même s'il ne partage pas votre avis, et, pire encore, le mien.

Je ne vais pas revenir sur les lacunes de notre système dans les affaires communales. De nombreux exemples ont été cités et sont reconnus par notre Conseil d'Etat. J'ai, par contre, entendu différents édiles communaux craindre les effets d'un abus de démocratie, d'une perte de pouvoir. Certes, un élu, dans un système démocratique, n'a pas le pouvoir absolu d'un monarque. Toutefois, sachant que les outils tels que le référendum et le droit d'initiative existent pour que le peuple puisse exprimer son désaccord, il bénéficie d'une légitimité qui le conforte dans ses choix. Certains m'ont dit craindre un abus bureaucratique. Je rappelle ici que nous ne voulons pas que le peuple se prononce sur des demandes à caractère privé, mais bien et uniquement sur des demandes de portée générale, sur des choix de société. Ainsi, comme nous en sommes au constat de la demande d'étude, j'appelle le Conseil d'Etat à évaluer les solutions pour contrer ce risque d'abus, notam-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 10 octobre 2012, BGC octobre 2012 pp. 2223ss; réponse du Conseil d'Etat le 16 avril 2013, BGC mai 2013 pp. 642ss.

ment en exigeant un nombre élevé de signatures, justifiant une réelle volonté du peuple, et non celle de groupuscules tentés de faire valoir des intérêts privés. Par ailleurs, face à l'enlisement de certains dossiers communaux sensibles, ne croyez-vous pas qu'une légitimité acquise devant le peuple ne simplifierait pas les démarches communales, tout en leur donnant un crédit inégalé?

Enfin, Mesdames et Messieurs, je respecterai le choix démocratique de cette assemblée. Toutefois, dans un élan de démocratie représentative, je vous demande, chers collègues, si mes propos ne vous ont pas convaincus, de faire confiance à la sage recommandation du Gouvernement.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le postulat de nos deux collègues interpelle notre groupe et nous pouvons soutenir l'acceptation de ce postulat. Le rapport devra être complet, avec, en particulier, l'indication de la loi fribourgeoise pouvant être modifiée. S'appuyant sur quatre cas récents et cités dans le postulat, ces initiatives ont été simplement ignorées en raison de plusieurs contraintes juridiques. Le droit d'initiative des citoyens est à préserver dans la majeure partie des domaines touchant directement la population. La démocratie représentative souffre aussi de défauts et peut être perfectible. L'étude comparative avec les autres cantons nous apportera des pistes intéressantes de réflexion sur les instruments utiles à préserver ou sur le fait d'étendre encore le droit d'initiative et de référendum. Les sujets de l'aménagement du territoire et autres mesures de circulation devront être aussi bien analysés dans ce rapport, ces deux sujets ne connaissant pas d'instrument de démocratie directe dans notre canton. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte le postulat.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Ce postulat fait allusion essentiellement à des cas survenus dans les domaines de l'aménagement du territoire et des mesures de circulation routière. Le groupe de l'Union démocratique du centre a débattu ce sujet dans sa séance de groupe. Il est favorable, pour une grande majorité du groupe, à une entrée en matière et propose d'accepter ce postulat, comme le recommande le Conseil d'Etat, tout en respectant les compétences de l'exécutif communal.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre-gauche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce postulat et apprécie sa pertinence. Il le soutiendra de manière résolue.

L'attribution que l'on fait à Voltaire, de manière erronée semble-t-il, de la phrase «Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire» traduit bien l'enjeu essentiel qui est contenu dans ce postulat. C'est celui de la démocratisation. La démocratisation de la vie locale, communale, laquelle fait encore beaucoup trop penser, à Fribourg, à des dispositions de l'ancien régime. La réalité nouvelle, sociale et culturelle du canton est celle qui voit des citoyens se mobiliser pour être partie prenante dans la gestion de leur environnement. Cette mobilisation citoyenne doit être, à notre sens, soutenue, puisqu'elle combat le fameux abstentionnisme récurrent que l'on constate trop souvent encore. Dans ce sens, faire le point sur

les options possibles pour renforcer la démocratie locale nous paraît bienvenu.

Il y a peut-être un problème par rapport à un présupposé du postulat qui voudrait ne pas voir modifier les prérogatives des conseils généraux et des assemblées, ce qui risquerait de délégitimer, à notre sens, ces assemblées et ces conseils généraux pris entre un exécutif très puissant et les citoyens de plus en plus puissants. Il faut comprendre le risque, cela pour ne pas vêtir un saint et en dévêtir un autre.

Au sujet de la relation qu'il y a entre ce postulat et la motion que j'ai déposée avec Nicolas Rime, nous partageons l'analyse qui est faite par le Conseil d'Etat quant aux relations entre ces deux choses. Nous avons été surpris que ces deux objets ne soient pas traités ensemble. Ceci nous aurait paru opportun. A l'avenir, il nous semblerait souhaitable de les traiter dans l'ordre et dans un même paquet. Cela nous permettrait de faire le point sur cette question importante, laquelle est au centre d'enjeux fondamentaux en matière de démocratie locale.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le postulat Castella et Ith va dans le bon sens pour tous les arguments évoqués ci-avant. Je déclare mes intérêts: j'ai repris la place de Nicolas Rime dans la motion déposée avec Laurent Thévoz le 14 décembre 2012 et concernant cette question.

Il y a, à l'heure actuelle, un déni démocratique au niveau communal et il faut réparer ceci d'une manière générale par un examen approfondi, comme le veut le postulat, et, surtout, concernant l'aménagement du territoire, comme le demande la motion. A l'époque où l'art. 51 ter de la loi sur les communes avait été adopté, dans les années 80 – je cite de mémoire; il s'agissait, sauf erreur, d'un élément réalisé par Joseph Deiss et John Clerc –, on parlait justement du fait que cet élément était comblé. On voit avec expérience qu'il manque encore certains droits au niveau communal. Pour remédier à ceci, le parti socialiste de la Ville de Fribourg va également déposer prochainement une motion populaire pour l'adoption du plan d'aménagement local par le Conseil général. Elle nous sera transmise et nous la traiterons quand elle aura abouti. Ainsi, puisque ce postulat va dans le bon sens, le groupe socialiste le soutiendra et souhaite également un soutien en retour des mêmes postulants, lorsque la motion par Laurent Thévoz et, initialement, Nicolas Rime sera traitée, de même que la motion populaire. En effet, nous devons démocratiser ces éléments, notamment en aménagement du territoire, où l'on constate ce qui ne fonctionne pas.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de l'acceptation de ce postulat. Le Conseil d'Etat, avec une réserve concernant la coordination entre les deux questions, recommande d'accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 76 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 76.

*A voté non:*

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). Total: 1.

*Se sont abstenus:*

Frossard (GR, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP). Total: 3.

—

**Motion populaire MV1502.12 Vincent Gremaud/Christian Guisolan/Anne-Françoise Hänni  
(pour des transports publics à cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de 5000 véhicules/jour dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'agglomération de Fribourg, agglomération qui peut offrir, selon la loi, des services et qui offre des transports en commun à des communes non membres.

Le groupe socialiste a étudié avec intérêt cette motion populaire. En effet, la question des transports publics est un sujet qui préoccupe de plus en plus les citoyens. L'augmentation de la démographie, qui n'est ignorée par personne dans cette salle, provoque une augmentation du trafic individuel motorisé, surtout dans les endroits où trop peu de transports publics sont à disposition. Ceci est une évidence. Pourtant, nous hésitons toujours à prendre des mesures, même si cette motion, qui n'a pas été chiffrée par le Conseil d'Etat, n'est pas, d'un point de vue des coûts, disproportionnée pour la mise en œuvre. C'est une motion qui nous donne la possibilité d'agir. Elle demande d'augmenter les cadences de bus, d'augmenter les lignes là où le trafic pendulaire est important. Or, la création de nouvelles lignes ou l'augmentation de lignes existantes est une mesure incitative qui permettrait d'offrir aux automobilistes un transfert modal entre la voiture et les bus. Actuellement, dans ces régions périphériques, l'offre n'est pas suffisante pour permettre de se rendre à son travail de façon confortable et sans voiture.

Certes, l'idéal serait d'aller chercher chaque citoyen devant sa maison. Il faut rester pragmatique. La possibilité d'avoir, le long d'un axe grandement fréquenté, un transport public est une alternative tout à fait raisonnable. Créer des transports publics attractifs et efficaces permettrait non seulement d'augmenter la qualité de vie des bordiers de ces axes routiers, mais permettrait aussi, en limitant le trafic individuel, de réduire, par exemple, les nuisances dues au bruit. Le canton devra de toute façon trouver des solutions pour ces zones où les normes de bruit sont largement dépassées, ce qui est souvent le cas le long de ces axes routiers fortement fréquentés.

Les régions périphériques qui nous demandent aujourd'hui des transports publics participent au financement des infrastructures qui apportent des solutions au trafic dans le centre fort, comme, par exemple, en finançant le pont de la Poya ou en finançant un RER qui relie deux agglomérations. C'est un juste retour que de leur permettre de venir dans ce centre fort dans de bonnes conditions et sans forcément y apporter une voiture en plus. En résumé, cette demande s'inscrit dans une vision qui veut, à long terme, permettre de redonner au centre fort que nous voulons un peu d'air et moins de voitures. Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra la motion populaire.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Je n'ai, pour l'instant, aucun lien d'intérêts avec des pendulaires de ce canton, si ce n'est que j'habite et travaille sur un axe routier fortement utilisé et fortement apprécié par bon nombre de candidats pour les anciennes et futures échéances électorales. Le groupe de l'Union démocratique du centre, avec la minutie qui est désormais la sienne, a examiné la motion populaire pour des transports publics à cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de 5000 véhicules/jour. Nous sommes en face d'un problème de conflit ville-campagne. Ce sont les heures de transfert des personnes de leurs sites d'hébergement officiel ou inofficiel vers leurs lieux de travail ou de détente qui posent d'importants problèmes de circulation sur le réseau routier fribourgeois. La campagne fribourgeoise n'est plus

<sup>1</sup> Déposée et développée le 17 octobre 2012, BGC XXX 20xx p. XXX; réponse du Conseil d'Etat le 26 mars 2013, BGC mai 2013 pp. 639ss.

seulement un lieu vouée à la production d'excellents produits du terroir; elle est aussi devenue un lieu de résidence apprécié et reconnu par bon nombre de citadins du canton et hors du canton de Fribourg. Nous sommes d'avis que la campagne est la campagne et qu'elle a ses propres spécificités. Venir habiter en campagne, c'est aussi accepter un éloignement de bon nombre de commodités propres aux régions urbaines. Urbaniser la campagne n'est certainement pas une solution à court, voire à long terme. De plus, l'Etat de Fribourg, avec son nouveau réseau RER, met en place un outil de locomotion adéquat pour la population résidant dans la verte campagne fribourgeoise. Les motionnaires n'auraient-ils pas eu, dès lors, plus de chance d'atteindre leur but en adressant une requête auprès du Service de la mobilité et de la commission des horaires?

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous recommande de refuser cette motion.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Cette motion populaire a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Si nous sommes conscients que, pour certaines localités, le trafic est surchargé à certaines heures de la journée et que la sécurité de ses habitants est mise à rude épreuve, le groupe libéral-radical ne partage pas l'idée de faire une loi pour obliger les transports publics à introduire et à mettre en place des bus à horaire cadencé. Le groupe libéral-radical soutient la réponse du Conseil d'Etat et encourage celui-ci à continuer à développer le RER. Nous pourrions peut-être jouer sur l'attractivité du forfait des transports. Développons et encourageons les communes à faire des places pour le covoitage. En effet, certaines régions ne connaissent pas encore cette variante et ne font quasiment aucune publicité dans ce sens. C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical refusera cette motion populaire.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt de la motion populaire réclamant une cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de plus de 5000 véhicules/jour. Nous comprenons parfaitement la préoccupation de l'exécutif de Prez-vers-Noréaz qui porte cette motion. En effet, pour emprunter cet axe tous les jours depuis de nombreuses années, je comprends le ras-le-bol des habitants de Prez-vers-Noréaz, lesquels subissent quotidiennement les fortes nuisances dues au trafic routier. Même si l'idée paraît à première vue très alléchante, elle n'en reste pas moins difficilement applicable. En effet, lier le nombre de courses au volume du trafic sur un tronçon routier nous fournit aucune indication du potentiel réel pour les transports publics. De plus, si l'on prend l'exemple de l'axe Estavayer-le-Lac-Fribourg via Prez-vers-Noréaz, on constate que les automobilistes qui rejoignent l'axe principal proviennent de nombreux villages différents. Par conséquent, il faudrait un très grand nombre de bus pour alimenter l'artère routière engorgée, ce qui engendrerait des coûts disproportionnés. Par contre, la loi d'offre et de la demande évoquée par le Conseil d'Etat dans sa réponse ne nous convainc que partiellement. En effet, tant que les bus ne seront pas à disposition sur certaines lignes, les voyageurs potentiels resteront dans leur bagnole. Il y a des situations

où la demande doit être stimulée. Cet appel d'air doit donc avoir lieu et ceci même si la rentabilité n'est pas immédiate. Il serait judicieux de penser à un préfinancement de certaines lignes qui pourraient devenir, à terme, rentables. Le Conseil d'Etat fait également allusion aux routes de contournement qui déchargent les villes fortement perturbées par le trafic routier. A ce sujet, à titre personnel et en tant que président du TCS du canton de Fribourg, en me basant sur les résultats de l'étude commandée par le Conseil d'Etat, j'invite celui-ci à fixer rapidement un calendrier pour l'aménagement de certains tronçons. En effet, les routes qui relient les districts du Lac, de la Broye et de la Sarine au centre cantonal, via Prez-vers-Noréaz, via Belfaux ou via Courtépin, sont congestionnées et mettent en péril la sécurité des habitants des villages traversés; et ceci doit changer. Je ne m'étendrai pas sur certains tronçons qui font frémir et qui datent d'un autre âge. Je pense ici au tronçon de la Sonnaz ou au lacet qui relie Cousset à Montagny. Fort de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne soutiendra pas cette motion, mais sera attentif à l'évolution de la situation du trafic dans les localités et des inévitables mesures qui devront être prises pour y remédier.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre-gauche a étudié cette motion populaire avec grand intérêt. Ce n'est pas la première fois que nous traitons une motion populaire qui soulève un problème réel et important, à savoir le manque de cadence des transports publics dans la plupart des régions de notre canton. La formulation de la motion ne répond pas exactement à la mécanique législative. Est-ce une raison suffisante pour rejeter cette demande sans proposer des solutions possibles? Est-ce que le Conseil d'Etat a rencontré les motionnaires? A-t-il discuté avec eux? Leur a-t-il proposé des mesures qui pourraient résoudre leur problème et qui seraient dans sa compétence, par exemple une modification du plan directeur des transports, de son application et des crédits qui vont avec? Je suppose que le Conseil d'Etat ne l'a pas fait. Je me laisse volontiers convaincre du contraire. Je pense qu'il n'est pas tout à fait juste que le Conseil d'Etat mène une politique en faveur des transports publics en général. Cette politique se limite actuellement presque entièrement au développement du RER. La desserte minimale du plan directeur de quatre bus par jour et direction est totalement insuffisante. C'est une offre ridicule pour quelqu'un qui veut vivre en utilisant les transports publics.

Jusqu'ici, le Conseil d'Etat n'a pas développé d'offres alternatives à la voiture privée. Rappelons que la densité de la cadence des transports publics est du ressort exclusif du Conseil d'Etat, puisqu'elle est fixée dans le plan directeur des transports. Le Conseil d'Etat est l'instance adéquate pour interpréter et mettre en œuvre la demande des motionnaires, à savoir une proposition de transports publics dans les régions qui présentent un certain potentiel, ceci pour ne pas limiter la cadence horaire à quelques lignes principales. Il faut vraiment créer un véritable réseau de transports publics.

Il faudrait aussi donner à la population des localités de taille moyenne une offre plus réaliste pour favoriser une densification de l'habitat le long de ces lignes. Il est évident que l'habi-

tat fortement dispersé du canton de Fribourg empêche une desserte attractive pour tous les quartiers. Prenons au moins en compte les localités de taille moyenne.

Le Conseil d'Etat a, jusqu'ici, refusé les propositions d'améliorations ou d'alternatives. Il n'a pas voulu améliorer le plan directeur des transports, même lors des deux dernières consultations. Il veut même diminuer la participation financière du canton pour les transports publics. La population concernée a donc tout à fait raison de se saisir des seuls moyens disponibles et à sa portée pour demander des améliorations, à savoir la motion populaire.

Dans ce sens, la majorité du groupe Alliance centre-gauche soutient cette motion et demande des améliorations dans les transports publics.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants pour leur prise de position. Je salue également la volonté des motionnaires de vouloir développer et encourager l'utilisation des transports publics et je comprends les inquiétudes qui sont manifestées. Cela étant, le Conseil d'Etat mène depuis plusieurs années une politique visant à moderniser et renforcer l'attractivité des transports en commun dans le canton et il soutient la mise en place d'un réseau qui doit être sûr, efficace et dense. Il vient d'ailleurs de solliciter auprès du Grand Conseil un crédit de près de 53 millions de francs en faveur des entreprises de transports publics. Vous aurez l'occasion de traiter cette demande au mois de juin prochain.

Cependant, en ce qui concerne la motion populaire pour des transports publics à cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de 5000 véhicules/jour dans le canton de Fribourg, j'aimerais relever encore une fois les points suivants:

L'importance du trafic sur un axe routier ne fournit aucune indication du potentiel réel pour les transports publics; et le parcours des lignes de ces derniers ne correspond pas forcément aux itinéraires suivis par les automobilistes. Par exemple, une part importante du trafic motorisé de la Broye et de la partie ouest du district de la Sarine passe par la route Payerne–Prez-vers-Noréaz–Fribourg, alors que la majorité des usagers des transports en commun empruntent la ligne ferroviaire Yverdon–Estavayer–Payerne–Grolley–Fribourg, laquelle sera d'ailleurs mise à la cadence semi-horaire en décembre 2014.

Un axe routier peut également supporter une grande charge de trafic tout en ne traversant que peu de localités. C'est le cas du tronçon Payerne–Rosé, lequel traverse uniquement le village de Grandsivaz (287 habitants) et la commune de Prez-vers-Noréaz (916 habitants). C'est aussi le cas des routes de contournement construites afin de diminuer le volume du trafic routier supporté par certaines communes et qui, par conséquent, évitent les régions fortement habitées. De manière similaire, un faible trafic sur une traversée de localité pourrait être dû à la présence d'une route de catégorie supérieure, par exemple une autoroute, laquelle absorbe la partie principale du trafic de transit. Donc, dans de tels cas, le

potentiel réel des transports publics pourrait être nettement supérieur à ce que laisserait présager le volume de trafic.

La mise en place obligatoire des transports publics à l'horaire cadencé telle que voulue par les motionnaires ne serait donc pas, dans de nombreux cas, en adéquation avec le nombre d'utilisateurs potentiels. De plus, de telles lignes ne pourraient que difficilement obtenir le soutien de la Confédération, puisque, vous le savez, une rentabilité minimale est exigée dans l'ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic de voyageurs, laquelle prévoit que la Confédération et les cantons commandent l'offre de transport en fonction de la demande. Par contre, aucune disposition légale ne lie le nombre de courses au volume de trafic sur un tronçon de route. Il faudrait donc envisager une modification de la législation fédérale, de l'ordonnance mentionnée plus haut, plutôt qu'une intervention au niveau cantonal.

Le Conseil d'Etat entend poursuivre sa politique en faveur des transports publics, mais en cherchant une adéquation optimale entre l'offre et la demande. Il est d'avis que cet équilibre est indispensable pour assurer une utilisation rationnelle des ressources financières et pour inciter à développer les zones les plus appropriées, à savoir celles qui présentent actuellement une offre attractive en transports publics. La capacité d'agir du Conseil d'Etat dépend aussi des moyens financiers mis à disposition dans le cadre des budgets.

Je précise enfin que les outils modernes de planification permettent d'estimer la fréquentation future d'une nouvelle offre. De tels instruments devront de plus en plus être utilisés afin de garantir que les améliorations prévues répondent effectivement aux besoins. Le volume de trafic routier ne peut pas, par conséquent, servir de référence à l'offre en transports publics. Au vu de ces éléments, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion populaire.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 57 voix contre 32. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schäfer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP).  
Total: 32.

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebscher (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de

Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducoetterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfli-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
*Total: 57.*

#### *Se sont abstenus:*

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 3.*

—

### **Motion d'ordre**

#### **(demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat MA4003.13 Nicolas Kolly et 17 cosignataires [rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny])**

#### **Prise en considération**

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** Depuis plusieurs mois maintenant, la saga tragi-comique du pont provisoire d'Autigny défraye la chronique dans notre canton, car, depuis plusieurs années, ce pont plus que centenaire doit être rénové. Pour différentes raisons, la pose d'un pont provisoire durant les travaux a été abandonnée, au grand dam des riverains, parmi lesquels 1332 ont fait part de leur mécontentement par le dépôt d'une pétition. Par ce mandat, nous souhaitons que le Grand Conseil prenne position sur ce dossier. Cette saga n'ayant que trop duré, et ce n'est pas notre collègue M. le Député Jean-Daniel Wicht qui me contredira, il est temps d'y mettre un terme. Nous avons demandé la procédure accélérée, car il nous semble que le délai jusqu'à la prochaine session de juin est largement suffisant pour obtenir une réponse du Conseil d'Etat. A ce sujet, je propose au Conseil d'Etat d'intégrer dans sa réponse les réponses à ma question écrite déposée à ce sujet et pour laquelle le délai légal est déjà échu.

Par conséquent, je vous remercie de soutenir la requête d'urgence déposée par le groupe de l'Union démocratique du centre pour ce mandat.

**Ith Markus (PLR/FDP, LA).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance du présent mandat et la demande du traitement urgent de celui-ci. En principe, c'est uniquement sur

l'urgence que l'on prend la parole, mais permettez-moi quand même une petite réflexion sur le fond du sujet.

Das ursprüngliche Projekt präzisierte nicht, ob der Bau einer neuen Brücke von einer provisorischen Brücke begleitet wird. Es war also offen, welche Realisierung vom Staatsrat favorisiert wird und wir könnten ihm in der heutigen finanziellen Lage wohl kaum den Vorwurf machen, dass er die kostengünstigere Variante gewählt hat. Wenn dieser Grosse Rat sich nun entscheidet, zusätzliche Mittel für eine provvisorische Brücke zu sprechen, so liegt dies in seinem Ermessen, sobald die Antwort auf das Mandat vorliegt.

Avec cette remarque, revenons sur la question de l'urgence. Comme vous le savez, le projet fait actuellement l'objet d'un recours et est sur la table du Tribunal. Pour cette raison, et on peut le déplorer, les travaux ne vont pas débuter avant la fin de l'année, voire avant l'année prochaine. De ce fait, nous ne voyons pas forcément l'utilité de l'urgence, mais nous restons ouverts sur la prise de position de mon groupe, étant convaincus que la réponse nous sera de toute façon donnée cet automne.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Je ne voulais pas intervenir si l'on ne traitait que de l'urgence, mais, dès le moment où l'on me met en cause, effectivement, je me vois dans l'obligation d'intervenir.

D'abord, je définirai mes intérêts qui sont doubles: je suis, ou j'étais colonel dans cette armée de milice de notre pays et, vous le savez, je suis directeur de cette association qui, semble-t-il, défraye la chronique, la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs: 100 membres, 3000 travailleurs de la construction – dont une partie d'entre eux travaillent à l'extérieur de ce canton –, lesquels représentent 250 millions de francs de masse salariale et paient des impôts, lesquels représentent probablement autant que le bénéfice de l'Etat 2012.

J'aimerais juste préciser quelque chose: la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs a effectivement reçu une demande du Service des ponts et chaussées à la fin 2011 pour savoir, vu que le crédit était dépassé, si le fait de recourir à l'armée mettrait en concurrence les entreprises fribourgeoises ou extérieures au canton, puisque les marchés publics sont ouverts à toutes les entreprises, pas seulement aux fribourgeoises. Ce qu'il faut savoir, c'est que les entrepreneurs fribourgeois avaient déposé une offre avec le pont provisoire.

Donc, il était évident que si l'on retirait le travail du pont provisoire de la soumission, si vous aviez reçu la lettre – je l'ai ici, je peux vous la montrer –, vous auriez tous répondu la même chose: oui, ça met en concurrence.

C'est la seule réponse que notre association a donnée. Malheureusement, elle a été mal interprétée, pas par les services de l'Etat, mais probablement par la commune qui a donné cette réponse à la presse. Et on l'a tout simplement interprétée. On a parlé de droit de véto de la Fédération; on a parlé d'opposition des entrepreneurs à un pont provisoire: c'est faux, c'est archifaux; on a seulement donné un avis. Il y a des avocats dans cette salle, il y a des juristes; si, effectivement, on avait le pouvoir de s'opposer, comme cela a été dit, d'avoir

un droit de véto, je suis certain qu'il y aurait des droits de recours.

J'encourage vivement les services de M. le Conseiller d'Etat à poursuivre les discussions avec l'armée. L'armée fera une analyse de la situation et on verra si c'est possible; et puis elle décidera. Le vrai débat, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas tellement le pont provisoire, ce sont les coûts. Est-ce qu'on est prêt, dans ce Grand Conseil, à l'avenir, dans des situations similaires, à dépenser cet argent? Je crois que les Services de l'Etat ont le mérite de s'être posés la question. Si nous, Grand Conseil, décidons de faire ce pont provisoire, tant mieux et je m'en réjouirai pour les citoyens de la commune d'Autigny, mais il faudra, par égalité de traitement, traiter de la même manière toutes les communes de ce canton. Autrement, ça n'ira pas. Et il y aura des coûts, Mesdames et Messieurs.

Personnellement, je ne voterai pas pour l'urgence de ce mandat. Il faut laisser faire le travail à nos Services. Laissons-les faire leur boulot, soit adjuger les travaux, trouver des solutions.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra l'urgence, tout en étant conscient que le processus de recours actuel permettrait au Conseil d'Etat de répondre dans les délais. Selon nous, il devient toutefois nécessaire de répondre aux inquiétudes de la population concernée. Nous n'imaginons pas la fermeture d'un pont pendant des mois, cela sans mettre à disposition une solution de rechange, pragmatique et réaliste, pour celles et ceux qui empruntent ce chemin tous les jours.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste va soutenir la demande de traitement accéléré. La fédération du PS Sarine s'était déjà prononcée et souhaitait qu'une solution soit trouvée rapidement pour les usagers et que quelque chose soit mis en place pour aider toutes les citoyennes et tous les citoyens qui sont lésés. Pour le groupe socialiste, il semble également impensable qu'avec les possibilités actuelles de construction de pont provisoire, aucune solution simple ne puisse être trouvée.

Pour terminer, je tiens à souligner que le groupe socialiste va donc soutenir l'urgence et maintiendra son avis par conviction pour aider les citoyens qui sont touchés, cela malgré la tentative maladroite du Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions auprès de notre chef de groupe pour lui faire changer d'avis.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Nous sommes censés discuter uniquement de l'urgence; donc, je ne vous ferai pas part des considérations du groupe Alliance centre-gauche sur toutes les réflexions que nous avons eues sur un pont provisoire fait par l'armée ou sur un pont provisoire confié à des entreprises fribourgeoises. Par contre, la question de l'urgence nous semble quand même relativement importante. Effectivement, il s'agit de donner une information la plus rapide possible aux gens qui seront concernés par la fermeture de cet ouvrage, de manière à ce que des dispositions puissent être prises. Je rappelle quand même, et c'est un élément gênant dans tout ce projet, qu'un détour de douze kilomètres n'est pas anodin,

cela en lien avec les coûts écologiques qu'il engendrera. Donc, en principe, la majorité du groupe Alliance centre-gauche va soutenir cette urgence.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je suis broyard, mais je suis allé voir ce pont et j'ai discuté avec les agriculteurs de la région. Ce sont eux que je veux défendre un petit peu aujourd'hui. Quand on voit la longueur de ce pont qui est très très court, qu'on le met en relation avec le pont de la Poya ou avec la route de contournement de Bulle, je me demande quand même, M. Ropraz, s'il n'y a pas moyen, aujourd'hui, pour l'Etat, de trouver une solution rapide, très rapide. Ces gens, comme Daniel Berset, qui doivent faire douze kilomètres pour rejoindre leur domaine, c'est quand même une aberration. Et ça, c'est la vérité. Autre chose, M. Wicht: Dieu sait si je vous apprécie, mais quand on regarde la fête fédérale de lutte, pour laquelle l'armée va mettre à disposition des installations, des infrastructures etc., alors je me dit: Mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu. Je crois que le patronat de ce canton ne va pas mourir si on fait un pont qui a la longueur de cette salle.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants pour l'intérêt manifesté pour cet objet. Un collaborateur me disait ces derniers jours avec humour qu'actuellement, il était presque aussi difficile de construire le pont d'Autigny que le pont de la Poya, tellement cette affaire avait été médiatisée et reprise politiquement.

Quelques informations, toutefois, pour que vous puissiez bien comprendre le contexte:

Rappelons que c'est en 2008 que le Grand Conseil a voté un décret de 7,5 millions de francs pour la rénovation de dix-sept ponts, dont celui de la Glâne à Autigny. Et, il faut le dire, après la réalisation de six ponts aujourd'hui, une bonne partie de ce crédit est déjà utilisée, raison pour laquelle des économies ont été recherchées ces dernières années. Le montant des offres déposées en 2010 ascendait finalement, pour l'adjudication, à un montant de l'ordre de 1,5 million de francs, alors que, dans les premières estimations, c'étaient 790 000 francs qui avaient été envisagés pour ce pont. C'est ce qui a contraint mon prédecesseur à rechercher des économies, d'entente avec le Service des ponts et chaussées, l'idée ayant été effectivement manifestée d'envisager peut-être une collaboration avec l'armée pour réduire les coûts. A ce sujet, il y a eu de nombreuses discussions. Je dois aussi à la transparence de dire que l'engagement de l'armée n'a pas été sollicité formellement, puisque l'accord préalable de la Fédération des entrepreneurs était attendu. Il faut aussi dire que l'armée intervient désormais pour des situations de catastrophe – je pensais à Kandersteg – ou pour apporter son aide à de grands événements, tels que, effectivement, la fête fédérale de lutte ou la patrouille des glaciers, mais envisager l'intervention sur le pont d'Autigny sera, il faut bien l'avouer, extrêmement difficile.

A l'époque, le souci de la direction du SPC était de minimiser les coûts, compte tenu de l'importance limitée de la charge de trafic et des besoins sur le site. En soi, ce que je veux dire ici, c'est qu'il n'y a pas une opposition de principe de la Direction,

en tout cas pas de moi-même, à réaliser, le cas échéant, ce pont à Autigny; seulement, il faut que le Grand Conseil soit conscient et assume aussi cette responsabilité qu'un dépassement interviendra. Il y a quelques mois, pour le pont de la Poya, on a voté une CEP pour enquêter sur l'augmentation des coûts; on voulait aussi éviter une deuxième CEP pour une augmentation des coûts à Autigny. Un reproche que l'on peut faire à l'Etat, c'est peut-être celui de rechercher des économies.

Sachez néanmoins maintenant, et c'est peut-être important sur l'urgence, que les travaux ne pourront de toute manière pas débuter avant 2014. Donc, sur le projet en tant que tel, il n'y a pas d'urgence, les mesures provisoires ont été prises et il y a des contrôles mensuels qui sont pris sur le terrain. Je vous rappelle aussi que l'approbation des plans, sans pont provisoire, a fait l'objet d'une contestation par la commune. Il y a actuellement un recours pendant au Tribunal administratif, ce qui va prendre probablement plusieurs semaines, voire plusieurs mois. L'adjudication n'est pas intervenue; donc, actuellement, les travaux ne peuvent pas débuter. Ils débuteront selon le planning prévu, dans le meilleur des cas en 2014, et, d'ici là, ma Direction va rechercher les meilleures solutions possibles pour répondre aux intérêts des usagers, respectivement des personnes directement concernées. On a évoqué le cas de l'agriculteur qui est notamment concerné comme voisin; je peux vous dire qu'une passerelle provisoire en bois est d'ores et déjà prévue durant toute la durée du chantier, cela pour permettre le passage de la mobilité douce et le passage du bétail pour l'agriculteur concerné.

Voilà, toutes les mesures seront prises le moment venu. Je m'en remettrai naturellement à la sagesse du Grand Conseil, mais dans tous les cas, il n'y a pas urgence dans ce dossier. Il y a peut-être une urgence politique, vu la période électorale qui s'annonce, mais il n'y a pas d'urgence sur le traitement de ce dossier à Autigny.

**Le Président.** Je clos cette discussion qui, j'en conviens, a quelque peu débordé au-delà de la question d'urgence. J'admet tout à fait que j'aurais peut-être dû interrompre certains débats.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 75 voix contre 10. Il y a 9 abstentions.
- > Le Conseil d'Etat est ainsi prié de répondre au mandat MA4003.13 à temps pour une prise en considération lors de la session de juin 2013.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP),

Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 75.

*Ont voté non:*

Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 10.

*Se sont abstenus:*

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 9.

## Clôture

**Le Président.** Nous avons absous l'ordre du jour. Je vous remercie de votre collaboration pendant cette session et je lève la séance en vous donnant rendez-vous au mois de juin.

- La séance est levée à 10 h 05.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Samuel JODRY, secrétaire parlementaire**